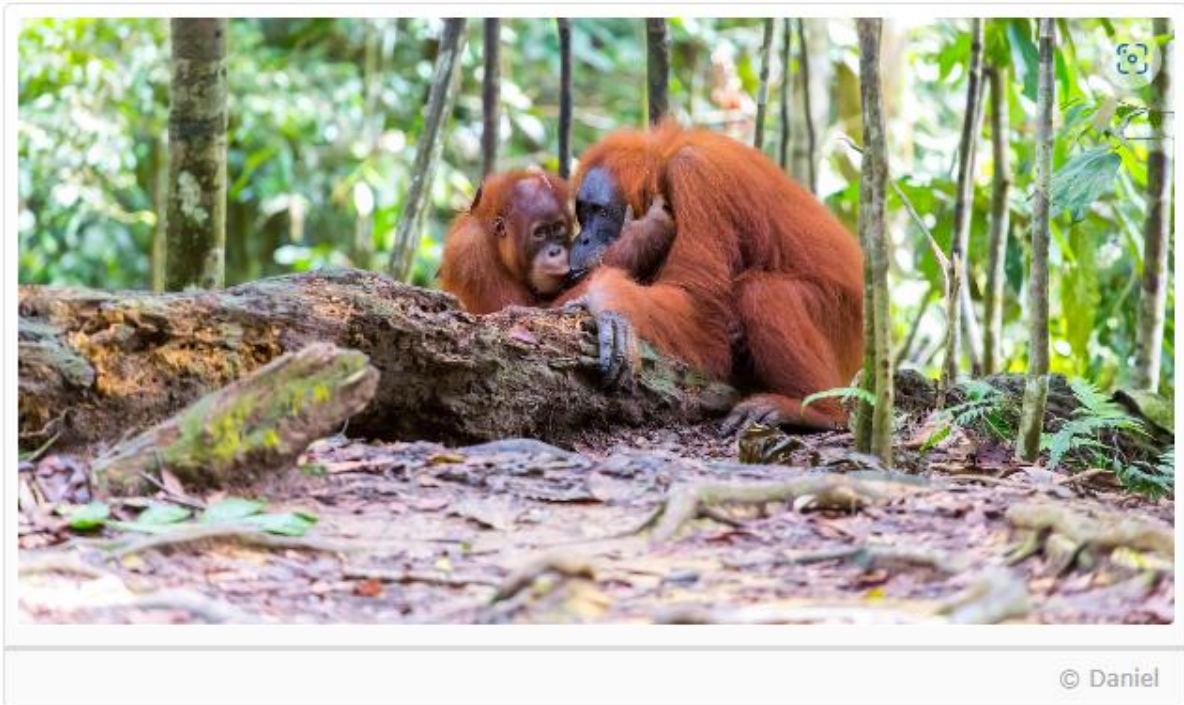


# Les sites du patrimoine mondial de l'Unesco menacés par le dérèglement climatique



L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco) appelle les 195 États parties à la Convention du patrimoine mondial à accroître les investissements dans la protection de leurs sites et à proposer l'inscription d'autres zones cruciales pour la protection de la biodiversité. La protection de ces zones serait essentielle pour mettre en œuvre le Cadre mondial pour la biodiversité, dit Kunming-Montréal, adopté en décembre 2022.

*« Même ces sites hautement protégés sont aujourd'hui menacés par le dérèglement climatique mondial et les pressions humaines, notamment l'expansion de l'agriculture, le développement des infrastructures, le braconnage, la surexploitation des ressources et la prolifération d'espèces envahissantes »,* alerte l'organisation. S'appuyant sur une étude publiée dans la revue *Nature* en 2020, elle souligne que chaque augmentation de température de 1 °C pourrait doubler le nombre d'espèces exposées à des conditions climatiques dangereuses.

Un recensement réalisé par l'Unesco et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) révèle que les sites du patrimoine mondial abritent plus d'un cinquième de la richesse mondiale des espèces cartographiées, dont plus de 75 000 espèces de plantes et plus de 30 000 espèces de mammifères, oiseaux, poissons, reptiles et amphibiens. Ils protègent plus de 20 000 espèces menacées, dont un tiers de tous les spécimens d'éléphants, de tigres et de pandas, et au moins un dixième des spécimens de grands singes, de lions et de rhinocéros. *« Pour certaines espèces en danger d'extinction, les sites du patrimoine mondial sont devenus la "dernière ligne de défense". Ils abritent l'ensemble des rhinocéros de Java, des vaquitas (le plus petit cétacé au monde) et des iguanes roses, ainsi que plus de la moitié des rhinocéros de Sumatra, des orangs-outans de Sumatra et des gorilles des montagnes »,* précise l'Unesco.

Le nombre de sites inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco s'élève à 1 157, mais certains d'entre eux sont inscrits exclusivement pour leur patrimoine culturel. En France, deux sites seulement sont classés au titre de leur patrimoine naturel : les lagons de Nouvelle-Calédonie et les Terres et mers australes françaises.



**Laurent Radisson**, journaliste  
Rédacteur en Chef de Droit de l'Environnement

Publié le 31/08/2023 – Actu Environnement